

# Epehy

## n°123

# Quoi de neuf ?



Avril 2021

### *Le mot du maire*

#### **Incompréhension**

En cette période de confinement et de crise sanitaire, certaines incivilités nous chagrinent tous et ont même tendance à nous irriter. En effet, comment comprendre que...

- l'on retrouve ça et là des masques, des canettes, des sacs de papier d'un célèbre Fast food..... sur nos trottoirs ou dans les plantations ?
- l'on puisse voir quelqu'un uriner sur le trottoir derrière un pylône électrique et de plus à la vue d'enfants ?
- qu'alors que des travaux importants ont été réalisés sur l'aire de dépôt de déchets verts, quelqu'un vienne y mettre le feu ?
- l'on fasse du bruit à plus de 3 h du matin, en sachant très bien que l'on gêne tout le voisinage ?
- l'on roule à des allures folles la nuit, en évitant les caméras mises en place par la commune, en faisant criser ses pneus et détériorant la chaussée ?

On pourrait croire que les personnes incriminées sont des jeunes qui s'embêtent en cette période, ou des personnes extérieures à notre village. Et bien non, tous ces faits qui m'ont été rapportés, parfois dans l'anonymat, sont l'œuvre d'habitants du village et qui sont très loin d'être des adolescents.

On pourrait me dire que celui qui urine, avait une envie pressante. Mais quand les faits se produisent en face de chez lui et que c'est récurrent, on peut se demander si cela n'en devient pas du vice ou de l'imbécillité.

La crise sanitaire ne doit pas nous faire oublier le respect que l'on doit aux autres, à la nature, aux lieux de vie communs. Le confinement doit nous inciter à encore plus nous soucier des autres et de tout ce qui nous entoure. Je vous invite tous à réfléchir sur le sujet.

#### **Le village mobilisé contre la fermeture de classe.**

Ce début d'année a été marqué par la volonté de l'Académie d'Amiens d'enlever un enseignant à notre école. Comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes, différentes actions ont été menées par les parents d'élèves et la commune. De nombreux habitants et élus de notre Communauté de Communes se sont associés à notre grogne, n'acceptant pas cette mesure qui défavorise les enfants de notre village. Merci à tous. Un recours auprès du tribunal administratif est en cours. Nous restons mobilisés pour nos enfants.

#### **Face à la pandémie.**

Concernant la vaccination, sachez que la commune reste présente et réactive dès qu'une recommandation ou une proposition est faite qu'elle émane de l'ARS, de la Sous Préfecture ou encore du monde médical. Certaines rumeurs me chagrinent. Dernièrement, j'ai appris qu'une rumeur circulait comme quoi la commune du Ronssoy allait vacciner ses habitants le dimanche de Pâques et que notre commune, elle, ne faisait rien. J'aurais bien aimé que ce soit vrai pour les habitants de ce village voisin et ami mais cela devait être un poisson d'Avril. Les communes ne sont pas compétentes pour commander des vaccins. Par contre, nous pouvons mettre à disposition nos locaux et une aide administrative. Nous l'avons fait dernièrement pour un dépistage à la salle des fêtes.

Nous vivons un moment difficile, c'est certain, d'autant que nous manquons encore de visibilité. Espérons qu'avec le beau temps et l'augmentation des vaccinations, nous reviendrons à une meilleure situation. En attendant, vivons en personnes solidaires face à l'adversité. Poursuivons l'application des gestes barrières qui restent la meilleure façon de nous protéger mais aussi de protéger les autres.

Restons respectueux de nous-mêmes comme des autres en toute circonstance.

Amitiés

*Jean Michel Martin*



- Epehy veut garder sa classe	page 2
- Merci et bravo	page 3
- L'accueil de Loisirs	page 4
- Epehy Autrefois	page 5
- Nos chères poubelles !	page 6
- Conseil municipal	pages 7 à 11
- Abdon	page 12

## Epehy veut garder sa classe !

En lisant le compte-rendu de réunion de conseil à la page 10, vous pourrez savoir comment la commune a appris qu'une classe serait enlevée à notre école et comment Monsieur le Maire a réagi face à l'administration qui a fait la sourde oreille. Aussi, s'il a envoyé des courriers aux élus qui pourraient nous aider pour faire annuler cette décision : député, sénateur (qui interviennent d'ailleurs) et même au Président de la République, il a aussi, par respect républicain, prévenu la Sous-préfecture de Péronne que les médias et réseaux sociaux nationaux seront utilisés afin que les enfants du village soient traités de la même manière que les autres.

Il a réuni autour de lui un groupe de réflexion pour gérer les actions à entreprendre : des parents d'élèves ( Aurélie Vérin, Aurélie Millot, Pascal Wydra), des conseillers (Marie-Claude Fournet, Paul Caron, Michel Delaire) et Patricia Bethermin, experte vidéaste.

C'est ainsi qu'une première vidéo a été réalisée puis mise en ligne. Nina, petite écolière d'Épehy, fait visiter tous les locaux récemment rénovés et montre tout le matériel mis à disposition, les aménagements réalisés pour le bien des enfants. Elle ne comprend pas pourquoi on en veut à son école en la privant d'une classe.



Ensuite la population a été invitée à signer une pétition pour refuser cette décision et c'est avec une grande satisfaction que l'on a pu voir les Épehiens répondre en grand nombre.

Les parents d'élèves ont montré leur mécontentement en affichant des slogans sur les grilles de l'école. L'inspecteur est venu à leur rencontre, espérant calmer leur ardeur mais c'était mal les connaître !



Une deuxième vidéo a été faite dans la foulée, on y voit les enfants chanter et manifester leur refus de la fermeture.



Le lien pour les vidéos est sur la page d'accueil du site d'Epehy

Voici les paroles de la chanson des enfants

Nous  
Parents enfants d'Epehy  
On a le cœur meurtri  
Depuis que dans le journal  
L'info on a appris  
Une fermeture de classe  
Menace notre village  
A la rentrée prochaine  
Et c'est un vrai problème

### Refrain

Nous, nous, nous  
On veut garder 5 classes  
Pour un travail efficace  
Pas de fermeture de classe  
Nous, nous, nous  
Vos calculs on s'en fout  
On veut apprendre tout  
Nos 5 classes laissez-nous

Nous  
Parents enfants d'Epehy  
On ne se laissera pas faire  
On peut encore mieux faire  
Gardant les gestes barrières  
Nous  
On veut des distanciations  
Mais nous nous entassons  
Et les contaminations ?  
Dans de bonnes conditions

### Refrain

Puis le jeudi 18 mars, les parents ont occupé l'école sans toutefois gêner le travail des enfants pendant que des conseillers et autres habitants organisaient un barrage filtrant devant la mairie invitant les automobilistes de passage à signer également la pétition. La plupart n'hésitaient pas ayant déjà eu le même problème dans leur village.

Et le mercredi 24 mars, c'était la manifestation à Péronne entre l'école du centre et la Sous-préfecture. Non seulement des enfants, des parents d'élèves étaient présents mais également de très nombreux élus (on en comptait une quarantaine avec leurs écharpes tricolores !) En effet, à l'appel de Monsieur Martin, les maires du secteur se sont montrés solidaires, étant tous confrontés, un jour ou l'autre à la sourde oreille de l'administration qui peine (pour être gentil !) à écouter leurs arguments.



Hélas, cette réunion a été stérile. En effet, si Monsieur le Sous-préfet a bien voulu écouter attentivement nos arguments, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale les a tous balayés par un discours uniquement comptable ou rendant la suppression possible par des montages plutôt aberrants, comme mettre dans une même classe, des petits de maternelle avec les CM. De même il ne tient absolument pas compte de la situation particulière liée à la Covid, pour lui on ne respecte le protocole sanitaire que si cela est possible!!!

Ainsi l'action doit encore être poursuivie.

Monsieur le Maire a écrit à la Secrétaire d'Etat chargée de l'éducation prioritaire indiquant qu'avec une fermeture de classe, les consignes gouvernementales concernant l'encadrement des enfants de GS, CP et CE1 seraient impossibles à respecter. Il a également de nouveau écrit à l'Inspecteur d'Académie démontrant bien l'incohérence de cette fermeture et indiquant que si on ne revenait pas sur cette décision, il porterait l'affaire devant le tribunal administratif.

Est-ce que le dicton se vérifiera ?

« Si in ne s'z'acoute point, ches gins d'Épy y crie'te, y rouscaille'te jusqu'à ch'qu'in veuche bien les intinde ! »



Ainsi, à la suite de la manifestation, c'est Monsieur François, président de la Communauté de Communes qui représentait tous ces élus, Madame Vérin, présidente des parents d'élèves et notre Maire qui ont été reçus par Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pour nos porte-paroles.

## La rubrique Merci et Bravo !

C'est peut-être une rubrique qui manquait jusqu'ici à notre Quoi de Neuf. Une rubrique dans laquelle les habitants pourraient dire ce qu'ils ont apprécié de la part de qui que ce soit. Ceux, qui le souhaiteraient, pourraient déposer ou envoyer leur petit mot à la mairie pour qu'il soit publié dans le numéro suivant. C'est ce qu'ont fait quelques membres du Club Loisirs.

### Un grand Merci

Un grand merci à notre présidente, madame Monique KEIL, pour son dévouement sa bienveillance envers les membres du club des aînés(ées). En effet, chaque semaine, elle s'enquiert de la santé morale ou physique des uns et des autres ; et téléphone à celles et ceux qui n'ont pas la chance d'être entourés des leurs...En cette période si compliquée, elle n'oublie pas les fêtes et anniversaires, un petit mot gentil, et garde toujours une oreille attentive à nos petits soucis.....merci pour sa pudeur, sa gentillesse et son soutien.....(Mais bien sûr, nous n'oublions pas son mari, Jean-Marie).

LES MEMBRES DU CLUB DES AINES.

### Bravo

Il n'est jamais trop tard pour annoncer et féliciter les jeunes qui ont obtenu un diplôme. C'est ainsi que nous avons appris avec plaisir que Corentin RAYBAUD a obtenu sa LICENCE de PSYCHOLOGIE.



## Les activités avec Vacances Plurielles

Même si on note une baisse des effectifs depuis le début de la crise sanitaire, les enfants qui participent aux différentes activités mises en place par Vacances Plurielles en profitent au maximum.

C'est ainsi que durant les vacances d'hiver 2021 près de 25 enfants ont profité de deux semaines au sein de l'accueil de loisirs à Epehy. Il a fallu à nouveau s'adapter avec le protocole sanitaire et la limitation des brassages mais les animateurs ont fait tout pour permettre aux enfants de s'évader et oublier durant ces vacances le contexte particulier. Une des journées marquantes a été la journée pyjama où les enfants sont venus à l'accueil de loisirs comme si ils sortaient tout juste de leur lit. Partage du petit déjeuner, balade en pyjama et fous-rires tout au long de la journée étaient au rendez-vous. Chaque jour, un thème différent était proposé pour se plonger dans l'imaginaire et se mettre dans la peau d'un personnage. Les animateurs jouaient le jeu pour le plus grand plaisir des enfants ! Il n'était pas possible de faire de sortie, les enfants ont donc profité d'un programme varié autour du carnaval : création de masques et de décorations pour les salles d'accueil mais aussi de la cuisine pour confectionner des goûters maison délicieux. Pour se mettre à jour sur le tri des déchets avec les sacs jaunes et bleus, nous avons eu une intervention du SMITOM sous forme de jeux pour bien connaître les nouvelles choses qu'il est désormais possible de recycler. Dans la continuité, les enfants ont choisi de faire une opération Nettoyons la Nature pour notre village, bravo à eux !



Chaque vendredi, un pique nique était mis en place pour partager ensemble une journée festive : grand jeu musical, séance de cinéma au centre. Les 2 semaines sont passées à une vitesse folle et les enfants ont profité au maximum du super soleil qui s'était invité durant cette période de vacances.



\* En dehors des vacances scolaires, les enfants sont accueillis à l'accueil périscolaire. Chaque mardi, une activité Harry Potter est mise en place et elle remporte un franc succès. Nos apprentis sorciers sont fiers de ramener leurs créations chez eux pour décorer leur chambre et faire des tours de magie. Dès que le soleil pointe le bout de son nez, les jeux extérieurs permettent de se défouler et de courir dans le jardin. Bientôt, le city-stade permettra de s'amuser davantage, les enfants ont hâte de le découvrir.

\* Le mercredi en période scolaire les activités continuent : les enfants ont pu fabriquer du slyme, faire un loto bingo pour gagner des petits cadeaux, profiter du soleil pour faire des petites randonnées ou faire de la cuisine pour se régaler au goûter. Chacun peut donner ses idées d'activités pour passer un bon mercredi entouré de ses copains-copines.

Une chasse à l'œuf et aux poissons d'avril s'est organisée ce mercredi fin mars pour le plus grand plaisir des gourmands. Passer de bons moments ensemble nous paraît important durant cette période délicate, nous faisons notre maximum pour rire, jouer, découvrir et profiter le plus possible.

## Le point relais CAF à Epehy accessible sur rendez-vous



Si vous avez besoin d'aide dans vos démarches CAF ou juste besoin d'un accès à un ordinateur pour vous connecter sur votre espace allocataire vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Vacances Plurielles au 06.47.76.01.07 et nous vous accueillerons dans nos bureaux dans le respect des mesures barrières au 5 rue du Colonel Sorlin à Epehy.

## Il y a 100 ans... à Épehy : La musique dans le village renaissant

À partir de la page fanfare du site « Epehy autrefois » de messieurs Franqueville et Saunier

On pourrait croire que ces Épehiens revenus dans un village, entièrement détruit et à reconstruire, n'avaient pas le temps de jouer de la musique, il y avait tellement à faire ! Et pourtant...

Voyons cette première photo ci contre. Elle date de juin 1921. Il s'agit de l'enterrement d'Arsène Magniez, maire d'Épehy de 1888 à 1908. On y voit, en tête du cortège, le groupe des musiciens vêtus de noir, suivis de trois prêtres et des enfants de chœur portant la croix. Derrière, les hommes dont les porteurs du cercueil, et plus loin derrière, le groupe des femmes.

Nous sommes peu après la guerre : le bas-côté de la rue est encore défoncé, des pierres sont accumulées en plusieurs endroits, en prévision de leur réutilisation ; au fond, une baraque de tôles en demi-lune. À noter, à gauche, une habitation reconstruite en dur mais qui sera provisoire, vraisemblablement faite de mauvaises briques sorties d'une petite briqueterie qui fonctionna temporairement au nord de la route du Ronssoy.



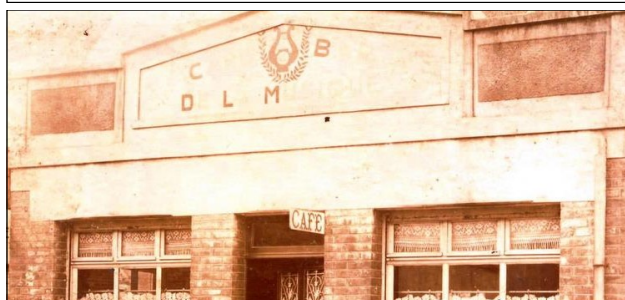
Cette deuxième photo, intitulée « La fanfare en goguette » date du 22 mai 1922, nous montre douze membres de la fanfare fêtant joyeusement quelque événement important... après quoi il n'est pas sûr qu'ils aient encore joué bien juste...

Et ci-dessous, la même année 1922, la fanfare certainement au complet : 23 musiciens regroupés autour de leur bannière, des jeunes et des moins jeunes, avec leurs instruments entassés au premier plan. La plupart des noms de ces musiciens peuvent être trouvés sur le site et c'est là que l'on voit que plusieurs ont des descendants qui habitent encore Epehy



La vie ordinaire de la fanfare était surtout faite de répétitions qui se tenaient, à partir de 1925, dans une salle dépendant de la Salle des Fêtes du village.

Pendant ces répétitions, nos musiciens faisaient une pause en allant se désaltérer au Café de la Musique, 27 Rue Neuve, tenu par M. et Mme Jules Mathieu



L'enseigne du Café de la Musique

Il y avait aussi les cours de solfège pour les futurs musiciens, souvent donnés par un instituteur, M. Demarle. La fanfare apportait son concours aux soirées théâtrales organisées par les différentes sociétés. Elle était toujours présente pour les cérémonies au Monument aux Morts. Les bals étaient habituellement animés par plusieurs de ses musiciens, ainsi que la Fête de la Gare en été, la Fête Patronale en septembre et bien d'autres fêtes...

## Nos chères poubelles !

Oui « Nos chères poubelles ! », tel était le titre d'un article du Courrier Picard le 27 janvier. Il était précisé que le poids de nos ordures ménagères devrait baisser drastiquement si nous ne voulions pas être touchés au portefeuille.. En effet, il est prévu que la taxe liée à l'enlèvement de celles-ci doit passer de 18 € à 65 € la tonne d'ici 2025 et ceci dans le but de nous inciter à réduire nos rejets afin de protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique, le traitement des déchets représentant une part importante des émissions de gaz à effet de serre.

Le pire, c'est que cet article montrait qu'en moyenne chaque habitant de notre communauté de communes rejetait 281,6 kg de déchets ménagers par an alors que, par exemple, dans celle de l'Est de la Somme, ce n'est que 218 kg par an ! Notre Communauté de Communes serait la plus mauvaise élève dans ce domaine !!!

Ainsi, même si un certain nombre d'entre nous a commencé à mieux trier (surtout avec les nouvelles règles depuis le début de l'année) il reste beaucoup à faire. Certaines poubelles contiennent des déchets non conformes.



### Comment réduire ses déchets ménagers ?

Moins jeter, c'est possible ! Mettre aux ordures ménagères verre, papiers et cartons, emballages plastiques n'est que pur gaspillage. Ce sont des ressources réexploitables. Et leur incinération participe au réchauffement de la planète. Mais au-delà du recyclage et du tri sélectif, qui ont leurs limites, des gestes de bon sens donnent des résultats. En réduisant ses déchets à la source, on peut faire diminuer sa poubelle de moitié. Voici quelques conseils trouvés dans les revues spécialisées :

#### PROSCRIRE LES PRODUITS JETABLES

Bannissez lingettes, vaisselle à jeter, et tout objet à usage unique...

#### LIMITER LES EMBALLAGES

Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou des produits faits maison. Pensez également aux produits vendus en **vrac**. Sauf exception, préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille.

#### COMPOSTER LES DÉCHETS DE CUISINE

Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45 kg/hab. et par an. Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage. Ce seul geste permettrait de réduire les déchets ménagers de 30 à 40 % par an et par personne. Autre solution très intéressante : les poules qui consomment

les déchets et fournissent des œufs.

#### RÉUTILISER LES DÉCHETS DE JARDIN

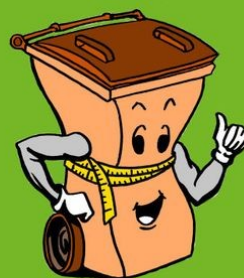
Il n'est pas raisonnable de mettre les tontes de pelouse, feuilles mortes et tailles de végétaux dans la poubelle. Le paillage des plantes avec une fine couche de ces déchets est fort utile pour garder l'humidité du sol et y apporter des nutriments. Et puis le compostage permet d'obtenir un terreau gratuit.



(Précision pour nous habitants d'Épehy : si nous n'avons pas la possibilité de composter ces déchets de jardin, rappelons que du 15 mars au 15 novembre 'il est possible de les déposer sur l'aire de stockage de la commune tous les mercredis de 14h à 17h et le samedi en semaine paire de 8h à 12h. (Un employé de la commune présent vérifiera si les dépôts sont bien conformes au règlement. )

#### DÉCHETS PARTICULIERS

Certains types de déchets ne doivent absolument pas être jetés dans les ordures ménagères car ils nécessitent un traitement spécial en fin de vie. Les Médicaments, doivent être rapportés à la pharmacie. Les piles, petits équipements électriques et électroniques, pots de peinture, solvants, ampoules doivent être retournés selon les cas en magasin ou à la déchetterie.



Réduire le volume  
de nos déchets  
est un acte quotidien

#### LE TRI AU CIMETIÈRE.

S'il est un endroit où il est possible d'alléger la poubelle, c'est bien au cimetière. Bientôt des plantes déposées aux Rameaux seront jetées, aussi la commune va prochainement mettre en place une possibilité de tri : d'un côté les plantes et le terreau et de l'autre les pots en plastique, les cellophanes... Seulement l'effort de tous sera nécessaire pour bien respecter les consignes, il suffit qu'une personne ne le fasse pas pour que les suivants se demandent pourquoi ils s'embêteraient. Soyons Eco-citoyens.

# Réunion de Conseil Municipal

Les comptes-rendus complets sont affichés en mairie.

Séance du 11 décembre 2020

## MODIFICATION BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'augmenter le budget assainissement. En effet, en 2019, nous avons accepté un devis de la SAUR pour 23 728.10 € TTC pour la déshydratation et le chaulage des boues suite à la présence de mercure. Le devis reprenait 350 m<sup>3</sup> de boues. Le déstockage a été réalisé en 2020 et c'est 455 m<sup>3</sup> qui ont été traités soit une facture de 34 228.90 € TTC. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour transférer 15 500 € du budget commune vers celui de l'assainissement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'une analyse a été faite à différents endroits sans savoir d'où le mercure venait.

Nous venons de recevoir une analyse du SATEGE qui indique un taux de mercure encore très important. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour lancer une étude afin de rechercher l'origine et d'essayer de remonter à la source de cette pollution. L'Agence de l'Eau doit pouvoir nous accompagner dans la recherche de ces micros polluants. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## KIOSQUE A PAINS

Monsieur le Maire fait un point financier définitif sur la construction du kiosque à pains.

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MON-TANT HT	NATURE	MONTANT HT
HONORAIRES ARCHITECTE	8 500.00	<b>SUBVENTIONS</b>	
SPS-CT	2 592.37	REGION	56 612.00
LOT VRD	31 471.00	ETAT	31 903.00
LOT BATIMENT	64 837.04	<b>FONDS PROPRES</b>	
MOBILIER	14 661.35	COMMUNE	34 864.96
BRANCHEMENT	1 318.20	TVA	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>123 379.96</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>123 379.96</b>

## SUBVENTION TELETHON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Téléthon au niveau de l'ex canton de Roisel a rapporté plus de 15 000 € cette année, en retrait suite à la crise sanitaire de près de 8 000 €. Il sollicite le conseil municipal pour une subvention pour le Téléthon, tout comme il a été décidé lors de la dernière réunion du conseil municipal pour « l'opération brioches » pour les Papillons Blancs. Il indique avoir pensé qu'il serait possible de prendre en charge le coût de l'achat des repas « carbonades » achetés à 7 € la part aux Ets YDRON et revendus lors du marché du Téléthon à Epehy à 10 € la part. Le montant total serait alors de 1 120 €.

Avant de donner la parole à l'assemblée, Monsieur le

Maire lit le message de Madame Lise ANDYJASKIEWICZ qui n'a pas pu être parmi nous, suite à un souci familial.

« J'ai bien pris note de la réunion de Conseil municipal de ce soir. Merci d'excuser mon absence. ...

...J'ai néanmoins pris connaissance de l'ordre du jour du CM. Certains points m'interpellent.

Ainsi celui concernant la Subvention au Téléthon. La municipalité envisagerait-elle un soutien à cette association ?

Si tel est le cas, sans m'opposer à cette suggestion, je m'interroge sur le bien-fondé de ce geste. Pourquoi privilégier cette association déjà amplement mise sous les feux des projecteurs par les médias, au détriment d'autres ayant moins de visibilité ?

Ma question peut paraître dérangeante mais j'assume de me faire avocate du diable dans ce dossier. Je suis d'autant plus concernée que mon quotidien est lourdement impacté par la maladie de mon fils.

Mais dans mes engagements, j'ai une vision plus globale, plus solidaire, plus immédiate, qui dépasse les intérêts personnels en faveur d'actions qui profitent au plus grand nombre. Surtout dans ce contexte de crise sanitaire, lourde de répercussions économiques y compris au niveau de notre commune.

De plus en plus de citoyens rencontrent des difficultés dans leur quotidien. Certains peinent à se nourrir convenablement et doivent recourir aux associations d'aide alimentaire, Restos du cœur, Banque alimentaire, etc... Pourquoi ne pas apporter notre contribution à ces associations ?

Quant à la Recherche Scientifique, il existe de nombreuses associations moins mises en avant, lutte contre le Cancer, Alzheimer, Sclérose en plaques... Cela peut tous nous concerner un jour aussi.

Je vous invite à cette réflexion.

Pour l'ensemble des sujets développés ce soir, je donne procuration à monsieur Charlet pour me représenter. »

Ce message a permis de faire un petit historique des actions de la Commune en faveur des associations caritatives :

En octobre 1991, à la demande de Monsieur Basquin, Maire, Monsieur Delaire aidé de quelques conseillers, lançait l'opération « Courir pour Curie » afin que notre village participe par ses dons et actions à la recherche contre le cancer

En décembre 1996, Monsieur Patat avec son association des AFN, lançait le premier Téléthon à Epehy (1996 est la date de départ du Téléthon National). Toutes les associations du village étaient invitées à participer afin d'en faire une manifestation importante aussi en 1997 la Commune et Monsieur Delaire ont décidé d'arrêter « Courir pour Curie » afin de grouper toutes les forces vives sur une seule action mais en poursuivant les mêmes objectifs (pour s'en rendre compte, on pouvait lire dans le Quoi de Neuf en 1996 que l'opération cette année-là avait permis de verser une somme de 5423,10 F pour l'achat d'un séquenceur d'ADN dont l'objectif est de "lire" et d'analyser les gènes des personnes susceptibles de développer un cancer. ») Chacun sait maintenant que les recherches liées à la thérapie génique a per-

mis des avancées importantes dans la lutte contre le cancer, l'Alzheimer, la sclérose en plaques, etc... Notons que Monsieur Patat a ensuite passé le flambeau à Madame Muriel Charlet qui a fait évoluer notre Téléthon au niveau cantonal et l'a elle-même transmis à l'épouse du Maire, Christelle.

Concernant les difficultés des citoyens d'Epehy à se nourrir, la Commune n'a reçu aucune demande, pas plus que le CCAS. Toutefois elle participe à l'aide alimentaire par une subvention annuelle de 1 € par habitant à l'Amicale des Maires du canton de Roisel qui centralise le tout pour le reverser intégralement à "ROISEL SOLIDARITE"

Pour en revenir à la subvention au Téléthon, Monsieur le Maire sollicite la prise en charge des 1120 € de la facture de carbonades des Ets YDRON. Il indique que si la majorité des conseillers ne souhaitait pas donner cette somme ou n'en donner qu'une partie, il rembourserait la différence à la Commune. Il propose ensuite au Conseil de procéder au vote en deux temps :

D'abord : « Souhaitez-vous donner une subvention au Téléthon communal ? » Le Conseil vote pour à l'unanimité.

Puis : « Acceptez-vous que la Commune prenne en charge les 1120 € des Ets YDRON ? » Le conseil vote pour à l'unanimité.

### **SUBVENTION A L'AMICALE DES MAIRES DU CANTON DE ROISEL**

Monsieur le Maire propose la reconduction de la subvention annuelle égale à 1 € par habitant soit la somme de 1 159 € qui sera reversée pour l'aide alimentaire dans le canton. Le conseil municipal accepte le versement à l'unanimité.

### **ETUDE DE SOL CASERNE DES POMPIERS**

Monsieur le Maire indique avoir reçu 2 devis :

La société GINGER pour	3 120.00 € TTC
La société VERBEKE pour	3 844.80 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir la Société GINGER. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **INFORMATION ECOLES**

Sur proposition des professeurs des écoles, la commune d'Epehy a acheté les jouets de Noël pour les enfants auprès de l'Entreprise « l'instant ludique » pour un total de 981.36 € TTC.

A la place du grand sapin que nous achetons habituellement, nous allons remettre un bulbe de jacinthe à chaque enfant (jacinthes achetées auprès de « la Marguerite »).

La commune va également, comme chaque année, offrir un petit goûter aux enfants des écoles.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a acheté des masques pour les enfants de plus de 6 ans. 10 masques jetables par enfant sont remis aux professeurs pour la distribution.

Concernant le protocole sanitaire, la commune a mis à disposition à l'école Elodie SAUVAGE MISSORTEN. Avec Valérie LASSALLE, la désinfection se fait dans le respect du protocole déterminé par l'Education Nationale.

### **INFORMATION BARRIERES ECOLES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition de barrières avec fourreau amovible pour 2 076.98 € TTC auprès de la centrale d'achat public ADEQUAT. Le conseil municipal valide à l'unanimité cet achat.

### **LOYERS MAISON DE SANTE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'ils ont

bien tous reçu le courrier de la maison de santé, précisé-ment de la SCM qui regroupe 3 médecins, le kiné et la dentiste. Monsieur le Maire lit au conseil municipal le courrier reçu en date du 03/12/2020. Suite à des diffé-rends entre les sociétaires, cette SCM va être dissoute en fin d'année, la commune doit alors établir un bail indi-viduel pour chacun des 5 professionnels de santé à la date du 01 janvier 2021.

Avec ce courrier, il était sollicité une révision à la bais-se des loyers avec, pour motif que nos loyers étaient par-mi les plus élevés des alentours. Pour preuve, une suite de loyers était indiquée, à savoir :

1 Surface de 488 m <sup>2</sup>	loyer de 107 000 €	(219 €/m <sup>2</sup> /an)
2 Surface de 586 m <sup>2</sup>	loyer de 62 116 €	(106 €/m <sup>2</sup> /an)
3 Surface de 202 m <sup>2</sup>	loyer de 31 200 €	(154 €/m <sup>2</sup> /an)
4 Surface de 98 m <sup>2</sup>	loyer de 27 251 €	(278 €/m <sup>2</sup> /an)
5 Surface de 304 m <sup>2</sup>	loyer de 21 036 €	(69 €/m <sup>2</sup> /an)
6 Surface de 670 m <sup>2</sup>	loyer de 60 669 €	(91 €/m <sup>2</sup> /an)
7 Surface de 882 m <sup>2</sup>	loyer de 94 230 €	(107 €/m <sup>2</sup> /an)

Monsieur le Maire indique avoir joint l'expert comptable afin de savoir si les montants repris étaient avec charges ou sans charges. Il lui a alors été indiqué que les montants des loyers étaient **hors charges**.

Monsieur le Maire indique les loyers individuels de chaque professionnel composant la SCM. Chaque médecin a un loyer de 450 € pour une surface de 68.9 m<sup>2</sup> soit 78.37 € le m<sup>2</sup>.

Le kiné a un loyer de 600 € pour une surface de 96.07 m<sup>2</sup> (sans compter l'extension) soit 74.94 €/m<sup>2</sup>

La dentiste a un loyer de 826 € pour une surface de 123.51 m<sup>2</sup> soit 80 €/m<sup>2</sup>. Il faut savoir que le 2<sup>ème</sup> cabinet de dentiste ne lui est pas loué mais elle supporte les 100 % de la salle de stérilisation, les 100 % de la salle d'attente, les 100 % de l'accueil dentiste et les 100 % de la salle radio. Si un 2<sup>ème</sup> dentiste arrivait, l'actuelle dentiste verrait son loyer diminuer à hauteur de 50 % des diffé-rentes salles à l'exception de son cabinet.

Monsieur le Maire indique également avoir été sollicité par la dentiste pour que la zone qui la concerne soit re-prise en zone très sous dotée, ce qui serait un plus pour faire venir un 2<sup>ème</sup> dentiste. Après s'être mis en rapport avec l'ARS, il a été répondu que cela n'était pas du res-sort ni du Maire ni d'un quelconque « politique ». Que seul l'ordre des dentistes avec les représentants des dentistes peut en faire la demande auprès de l'ARS, mais qu'à ce jour, aucune demande ne leur était parve-nue dans ce sens.

Pour en revenir aux loyers, nous pouvons nous aper-cevoir que les loyers sont nettement dans la moyenne basse de ce qui se fait autour de nous. A l'exception des 69 €/m<sup>2</sup>/an pour une surface de 304 m<sup>2</sup>, c'est une maison qui a été réhabilitée et qui appartenait à la commune. (Pour information, la salle de réunion se trouve à la ca-ve). Néanmoins, la surface, comme nous comptons les communs, n'est pas très explicite. Il est bon de se rendre compte des loyers de chaque professionnel pour exercer leur profession. Après avoir interrogé l'expert-comptable et en prenant l'exemple du kiné, le loyer mensuel d'Epehy est de 600 € par mois pour le kiné pour 96 m<sup>2</sup>, dans les exemples indiqués par le document de la maison de santé, le loyer est de plus de 1000 €/mois pour 88 m<sup>2</sup>.

Toujours dans le même exemple, pour 190 m<sup>2</sup> pour 4 kinés, le coût annuel est de 22 000€ soit près de 460 € pour chaque kiné mais pour 47.5 m<sup>2</sup>.



Après entretien avec l'expert-comptable, ce dernier a indiqué que les loyers demandés aux professionnels de notre maison de santé étaient dans les moins chers du secteur. Monsieur le Maire propose de reconduire les loyers des professionnels de la SCM à l'identique dans les futurs baux individuels. Le conseil municipal vote « pour » à l'unanimité.

### **CONVENTION D'UTILISATION DES VOIES COMMUNALES EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE GUYENCOURT SAULCOURT, HEUDICOURT ET EPEHY**

Pour information, si le permis de construire est validé par la Préfecture, ce parc devrait être de 5 éoliennes dont 2 sur notre territoire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il ne lui est pas demandé d'être pour ou contre la réalisation de ce parc. Cela est du domaine de la Préfecture. Par contre, suite à l'enquête publique, chaque personne pourra s'exprimer.

Monsieur CHARLET indique que la commune va encore se faire avoir, comme dans le passé. Il précise que le conseil municipal de l'époque était d'accord pour l'étude d'un parc éolien et ne l'a jamais été pour la construction. Monsieur le Maire rappelle qu'il est vrai qu'une étude a été réalisée et qu'un déplacement aux Pays Bas a été organisé afin de se rendre compte de l'impact. Au retour, un point a été fait et aucun conseiller ou accompagnateur n'a levé une quelconque opposition. Puis quelque temps après, le conseil municipal a voté à la majorité l'accord pour une zone de développement éolien sur le territoire d'Epehy. A l'instant où cette zone a été validée, le conseil municipal a donné son accord de principe, même si le permis de construire a été validé par la Préfecture.

Monsieur le Maire revient sur le sujet du jour à savoir une convention d'utilisation. La société WPD souhaite conclure avec la commune de Epehy une convention d'autorisation de survol, de passages de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien. Nous sommes concernés par 2 chemins ruraux :

le chemin dit chemin blanc de Heudicourt à Epehy

le chemin dit chemin vert de Guyencourt à Epehy

A cette fin, la société propose d'indemniser la commune par une indemnité de base de 250 € (une fois) puis des indemnités complémentaires annuelles :

300 € pour le droit de survol

300 € pour le droit de passages des câbles et des lignes sous les voies, si le linéaire ne dépasse pas 100 m ou une indemnité de 3 € par mètre linéaire si cela dépasse 100 m

Un droit de stationnement de 500 € par an

Dans le cas d'un élargissement des voies nécessitant d'empiéter sur des dépenses de ces voies (accotements, fossés) une redevance de 0.50 cts par m<sup>2</sup> créé ou élargi.

Un état des lieux et contributions en cas de détérioration est prévu dans la convention.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de signer cette convention.

Qui est contre ? 2 Qui s'abstient ? 4 Qui est pour ? 8

Après délibération, le conseil municipal autorise, à la majorité, le Maire à signer cette convention avec la société WPD.

### **TERRAIN SNCF**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu de SNCF IMMOBILIER une proposition de vente des terrains jouxtant l'ancienne gare et appartenant à la SNCF.

Sur ce courrier, il était indiqué les coordonnées de la personne chargée de cette cession, mais malgré plusieurs relan-

ces, aucun contact n'a pu se faire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le dossier déjà créé pour cette opération avec la SNCF, la Communauté d'agglomération de Cambrai, la communauté de communes de la Haute Somme et la commune.

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes de la Haute Somme a inscrit ce projet dans le contrat pluriannuel du département.

### **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Monsieur le Maire indique que ces élections devraient se tenir en juin et le même jour. Suite à la crise sanitaire, Monsieur le Maire a sollicité Madame la Préfète de la Somme pour changer le lieu de vote en retenant la salle des fêtes d'Epehy.

Une subvention d'Etat est possible pour l'achat d'urnes dans la limite de 190 € TTC pour une urne. Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'achat de 2 urnes à un prix maximal de 190 € TTC l'unité. Le conseil municipal donne son accord.

### **SAUVEGARDE ET SECURISATION DES DONNEES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir passé un contrat avec la société REX ROTARY pour la mise en place de ce matériel qui est également ignifugé, hydrofugé et antivol pour la somme de 63 € HT/mois.

Actuellement, la sauvegarde se faisait sur la base de rotation de 3 disques durs avec un fonctionnement assez lourd. Les anciens disques durs pourront être réutilisés dans le cadre de la vidéo protection pour l'enregistrement d'images à destination de la Gendarmerie en cas de réquisition. Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce contrat.

### **CADEAUX DE FIN D'ANNEE AUX EMPLOYES DE COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune offre aux employés municipaux des cartes cadeaux ainsi qu'un colis de Noël pour la fin de l'année.

Cette année, chaque employé recevra une carte cadeaux « cado carte » d'une valeur de 100 €. Marie-Claude FOURNET s'est chargée de réaliser les colis auprès des hypermarchés AUCHAN, la facture totale s'élevant à 320.70 €.

### **REFLEXION SUR LA PLACE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur le devenir de la place, plus précisément sur les 2 grands sapins. En effet, ces sapins se dédoublent, prennent de la hauteur et peuvent être un risque en cas de chute. Il sera demandé également à la population par quoi ces sapins pourraient être remplacés. Il va de soi que seuls des projets paysagers seront étudiés, la création de parkings supplémentaires étant exclu.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Il est fait remarquer à Monsieur le Maire qu'un voire plusieurs camions stationnent sur le trottoir route du Ronssoy, parfois à charge.

Ce trottoir n'a pas été conçu pour cela et différents réseaux sont enterrés à savoir électricité, eau, assainissement. Une lettre sera envoyée .

*( A noter que, suite à la lettre, le propriétaire ne gare plus son camion sur le trottoir. Merci à lui de poursuivre )*

**Séance du 19 février 2020****POINT SUR LE CITY STADE**

Monsieur le Maire rappelle le dossier pour les nouveaux conseillers. Ce plateau d'évolution sportive sera couvert et doté d'un local de rangement. Le budget prévisionnel de cette construction est de 260 904.00 € HT soit 313 084.80 € TT.

Les subventions attendues et déjà attribuées sont : 78 271.00€ de l'Etat, 65 226.00 € du Département et 39 000.00 € de la Région. La part communale s'élève donc à 78 407.00 €.

Pour information, nous avons reçu l'accord de la Région pour une prorogation de la subvention jusqu'en 2022.

Un appel d'offre sous la forme d'une procédure adaptée a donc été lancé. S'en est suivie une analyse des offres par Astelle Architecture, Maître d'œuvre. La Commission d'appel d'offre ainsi que la Commune ont reçu le rapport d'analyse de l'ouverture des plis. A la lecture de ce document, Astelle Architecture propose au conseil municipal de retenir les entreprises mieux-disantes à savoir :

Désignation	Estimation HT	Entreprise	Montant HT
VRD	48 282.00€	AT2H	39 500.00 €
GROS ŒUVRE ETENDU	43 459.88€	PLATRE-RIE MO-DERNE	40 000.00 €
CHARPENTE LAMELLE-COLLE/ COUVERTURE TOILE TENDUE	116 535.00 €	SMC2	119 895.50 €
TERRAIN MULTISPORT	33 750.00€	GROUPE SAE	31 600.00 €
TOTAL HT	242 026.88€		230 995.50 €
		TVA 20%	46 199.10 €
		TOTALTTC	277 194.60 €

En comparant le budget prévisionnel et les offres, la totalité de l'opération s'élève à 230 995.50 € + honoraires maîtrise d'œuvre + contrôle technique + mission SPS (total : 257 455.50 €) pour un budget initial prévu à 260 904.00 € HT.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions d'Astelle Architecture et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au marché.

**TROTTOIR RUE DU RIEZ ET PLACE DU RIEZ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Département va refaire la route, rue du Riez et Vallée des Moulins. Les travaux seront réalisés en juillet-Août de cette année.

Monsieur le Maire propose de refaire la totalité des trottoirs rue du Riez et Vallée des Moulins jusqu'à la dernière maison d'habitation (le reste étant à neuf) Il propose également de refaire la Place du Riez. Un projet a été réalisé avec le Cabinet ECAA02 qui est l'interlocuteur de la Communauté des Communes de la Haute-Somme.

Il s'agit donc de refaire les trottoirs et caniveaux de toute la rue du Riez en agrandissant côté impair le trottoir de 50 cm permettant une meilleure sécurité pour les piétons.

Afin de faire ralentir les véhicules provenant de Roisel, une chicane est prévue. Devant être à au moins 50 m de l'entrée du village, ce ralentisseur sera au niveau de la maison médicale.

Dans le projet, la Place du Riez est incluse mais sans modifi-

cation de son utilisation principale c'est-à-dire les parkings.

Le coût estimatif HT est de 228 379.90 €. Les tarifs ont déjà été négociés par la Com des Com. Par contre Monsieur le Maire doit revoir ECAA02 concernant la longueur des trottoirs puisqu'au niveau de la maison de santé qui ont déjà été faits. Une subvention sur les amendes de police serait possible pour les parkings, et sur les trottoirs dont la largeur va augmenter. Elle devrait être de l'ordre de 30 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**FERMETURE DE CLASSE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du désir de l'Education Nationale de fermer une classe à la rentrée prochaine.

Un point est fait sur le déroulement des informations reçues en Mairie et des réactions effectuées.

Début janvier, Monsieur le Maire rencontre, accompagné des deux adjoints, l'Inspecteur Départemental de Péronne qui annonce la fermeture d'une classe car il estime que l'effectif prévisible à la prochaine rentrée sera de 80 enfants. Surpris et étonné, nous souhaitons alors nous revoir fin janvier, début février et nous nous engageons avec l'Inspecteur pour faire le point avec la Directrice de l'école.

Le 4 février, la liste est envoyée avec un effectif de 92 enfants. Puis, suite à l'arrivée de 3 familles dont les enfants entrent à l'école à la reprise de mars, l'effectif à la rentrée 2021 sera de 99 enfants.

Le 12 février, Monsieur le Maire prend connaissance par le Courrier Picard de la fermeture d'une classe à Epehy. Le même jour, un courrier est envoyé aux services de l'Académie d'Amiens reprenant les différents éléments. Pour seule réponse, nous recevons en mairie un mail le 16 février accompagné d'un document attaché daté du 08 février nous informant d'une réunion (CDEN) le 18 février.

Le 17 février, nous adressons un mail à l'Inspecteur d'Académie d'Amiens, Monsieur Gilles NEUVIALE. Ce mail est resté à ce jour sans réponse.

Le 19 février, nous recevons par mail le communiqué de presse de l'académie confirmant la fermeture de classe. Le même jour, un article paraît dans le Courrier Picard mentionnant la venue du recteur à Moislains, commune en REP distante de 15 km et similaire à Epehy. Le recteur se glorifie montrant à quel point l'académie d'Amiens accompagne les communes rurales. Nous aurions aimé qu'il poursuive sa route de quelques kilomètres jusqu'à notre village et qu'il puisse répondre à nos interrogations, telles que : « Pourquoi notre commune n'est-elle pas reprise en réseau d'éducation prioritaire ? ». Des communes avoisinantes (comme celle de Moislains) le sont alors que si l'on compare les revenus socio-économiques, celui chez nous est nettement inférieur à celui de ces communes ?

Le 19 février, n'ayant toujours aucune réponse de la part de l'académie, Monsieur le Maire appelle l'Inspecteur de Péronne. Celui-ci reconnaît alors qu'Epehy rentre bien dans les critères du REP mais malheureusement, l'école n'est pas reprise dans la carte établie en 2014. Monsieur le Maire lui demande de rectifier cette erreur ou tout au moins d'en tenir compte pour éviter la fermeture.

La réponse a été qu'ils sont tributaires d'un nombre de postes, c'est donc une réponse comptable. Monsieur le Maire lui indique que l'effectif prévisible pour la rentrée est de 99 enfants soit plus qu'à la rentrée 2020 et qu'il enlève un poste certainement pour dédoubler une classe en REP, mais il lui répond que non, que c'est pour créer davantage de décharge pour les directeurs d'école à des fins administratives. Ainsi, l'intérêt de l'enfant est oublié de même que les principes d'égalité des chances.

Monsieur le Maire a informé la Sous-préfecture de Péronne que les médias et réseaux sociaux nationaux seront utilisés afin que les enfants du village soient traités de la même manière que les autres. Il envisage également de proposer aux habitants de bloquer, filtrer les routes de notre village, celui-ci n'étant plus considéré de la même manière que d'autres villages français. D'autres manifestations devront être réalisées si nous voulons être entendus. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rendre publique cette injustice et accompagne Monsieur le Maire dans cette décision.

### **TERRAIN SNCF**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une réunion en visioconférence avec la SNCF. Celle-ci propose de céder à la commune du foncier d'une surface de 31 497 m<sup>2</sup> pour les parcelles AD 154, AC 130 et AC 155. Le périmètre de cession est hors voies principales, soit 3.50 m de chaque côté des rails. L'Etat a décidé que les voies principales pourraient être utilisées à long terme et veut donc garder ce foncier. Une estimation des Domaines va être réalisée par la SNCF sachant que Monsieur le Maire a indiqué qu'il s'agit de terres non constructibles et non reprises dans le futur PLUI et SCOT.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le document leur a été envoyé reprenant les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme. Les modifications portent sur : l'ensemble des travaux de voirie extra muros, l'aménagement, entretien, gestion et fonctionnement du Tiers lieu numérique, l'aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire avec en plus le gymnase rue Saint Denis, près du lycée Pierre Mendès France à Péronne. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

### **CASERNE DES POMPIERS**

Monsieur le Maire informe que l'étude géotechnique réalisée par l'entreprise GINGER a été transmise au SDIS pour suite à donner.

### **AMEVA**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a signé une convention avec AMEVA afin de bénéficier d'une assistance technique en assainissement collectif apportée par le SATESE pour les années 2020-2022. Le montant de la participation de la commune est calculée chaque année en fonction de sa population. Celle d'Epehy est de 1171 habitants, la participation de la commune s'élève à 1112 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette somme à AMEVA pour l'année 2021.

### **RETROCESSION PARCELLE AB 241**

Monsieur le Maire rappelle au nouveau conseil municipal que la commune a été contactée par la société coopérative

d'HLM Escaut Habitat parce qu'elle est propriétaire d'une petite parcelle à usage de voirie (alignement) cadastrée sur la AB 241 d'une contenance de 21 m<sup>2</sup> située rue des Ecoles. Cette société n'ayant pas vocation à rester propriétaire de cette parcelle, elle souhaite procéder à sa rétrocession (à l'euro symbolique) à Epehy. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **ABATTAGE DES SAPINS A COTE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise Aisne Paysage pour l'abattage des 2 sapins de chaque côté de la Mairie. Celui-ci s'élève à 1 536 € TTC comprenant l'abattage des deux cyprès, le broyage des branches et enlèvement des souches. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **ANTENNE RELAIS FREE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été sollicité par Free pour mettre à disposition un terrain communal au sud d'Epehy. 2 parcelles étaient concernées, la parcelle à côté de la maison de santé que Monsieur le Maire a refusé car pas conforme à la destination que souhaite la commune et la parcelle à la station de dépollution, parcelle un peu surprenante car elle est située dans un trou.

Free s'est rapproché d'un particulier à savoir Madame Nicole LOY qui a accepté.

Le dossier d'information a été reçu en mairie mais il n'y a aucune décision à prendre de la part du conseil municipal. Un chemin va être utilisé appartenant à l'AFR et ce sera donc à l'AFR de donner son accord pour son utilisation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame DUMONT Nancy signale au Conseil Municipal l'absence de certains panneaux « STOP » dans le village, à savoir rue Margot et rue du Combat. Monsieur le Maire prend note et procédera à la mise en place.

Monsieur MOUTOIR demande ce qu'il est envisagé pour la recherche de mercure. Monsieur le Maire indique qu'une réunion en visio doit être tenue avec l'Agence de l'Eau et l'AMEVA.

Madame MILLOT demande quand seront installées, pour la sécurité des enfants, des barrières rue des Ecoles. Monsieur CARON indique que la réalisation va se faire pendant les vacances scolaires.



Pour les personnes qui le souhaitent, le conseiller sera présent à la mairie le 7 mai de 9 h 30 à midi

## Quoé qu't'in pinses Abdon?

- Alors, t'as vu, Abdon, in a mis des piquets dins l'rue des écoles !  
- Ben ouais ch'est pour qu'ch'est voétures y ne s'garent pus là et oblige'te ches gamins et ches gins à marcher au mitan de l'rue. Cha fait longtims qu'in disot qu'y fallot foaire quique cose !

- Ouais mais cha foait moins d'plaches d'parking cha s'ra coère pus compliqué de s'garer quind y s'ra possibe d'erteurner au théâtre ou au concert.

- Ah ben t'as raison ! Surtout qu'y'avot eine eute solution !

- Eh ben l'quelle ?

- Ben v'là ! Té sais qu'ch'est dins ch'coin-là qu' passe ch'souterain qui mène jusqu'à Pezières. Il érot suffit de l'rouvrir et foaire passer un tchot méro d'dins et ches gins d'Épy y n'éro'te pus eu b'soin d'prinde leu' voéture pour m'ner ches gosses à l'école, aller à l'poste, foaire de l'gym à l'salle des fêtes... Ch'érot ti été pratique ! Circuler in méro dins Épy ! Et comme y n'érot quasimint pu eu d'voétures, in érot pu marcher su'l'route in toute sécurité !

- Oh ! Té t'fouts d'mi !!



- Té croés ? Mais non ! Mais ch'Conseil il o treuvé qu'des tchots piquets cha r'venot moins kère que d'créer eine ligne d'méro ! Vraimint y n'ont point d'imbition ches gins-là ! Pourtant un méro, ch'érot été trop, comme y disent ches jones!  
M.D.

## Souvenirs, souvenirs...l'harmonie en novembre 1973

Valérie Schoovaerts nous a proposé cette photo et Patricia Bethermin, aidée de Marie-Christine Petit-Légrand, nous a permis de retrouver les noms de tous ces musiciens.



**1<sup>er</sup> rang de gauche à droite** : Didier Verdière ,Eric Rayan, Thierry Lenfant, José Cocrelle, Valère Despagne, Stéphane Moral, Eric Isèbe, Laurent Christy, Jean Christophe Isèbe

**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rang de gauche à droite** : Frédérique Despagne, Marie Françoise Damatte, Pascale Verdière, Geneviève Pertriaux, Arielle Hiez, Patrick Bray, Régine Cocrelle, Jean Bray, Adeline Fournet, Guy Marquant, Chantal Marquant, Louis Verdière ,Maxime Despagne, Laurence Coste, André Damatte, Murielle Lenglet, Richard Berthe, Sylvie Félix, Pierre Brouette, Véronique Brouette, Hervé Freté, Jean Patat

**4<sup>ème</sup> rang de gauche à droite** : Arnauld Moral, Vincent Schoovaerts, Bertrand Fournet, Anne-Marie Cazé, Marie Christine Légrand, Patricia Roland, Brigitte Oger, Sylvie Carlier, Marie Hélène Damatte, James Boitel, Edmond Christy, Georges Dobbels, Jean Pierre Cardon, Maurice Berthe, Maurice Berthe

**5<sup>ème</sup> rang de gauche à droite** : Régis Cazé, Bernard Duchatel, Léon Gelé, Léon Moral, Raymond Ledez, Pierre Deleplanque, Mme Moral, René Toch, Bernard Dermey, Maurice Blangille, Maryse Cazé, Mr Moutoir, Jean Jacques Prévost, Raymond Dubois, Arthur Cazé, Jean Philippe Prévost,

Ont participé à l'élaboration de ce journal : Patricia Bethermin - Nathalie Gallet - Jean-Michel Martin - Valérie Schoovaerts  
Responsables et Secrétaires de la publication : Aurélie Millot et Michel Delaire.